

# REGLEMENT DU GRAND PRIX DE MEAUX BOUTIGNY

## SAMEDI 1<sup>ier</sup> ET DIMANCHE 2 AVRIL 2023

(Le règlement précise et complète le cahier des charges  
des épreuves fédérales et des Grands Prix FFGOLF)

Compétition ouverte à tout joueur licencié FFGOLF  
ayant acquitté le Droit de jeu fédéral de 35 euros

Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve (à la date de clôture des inscriptions soit le 18 mars minuit), faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Inscriptions limitées à 120 joueurs dont 27 dames minimum et 12 Wild Cards

Messieurs : index inférieur à 8.4 et Dames : index inférieur à 11.4

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National

Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames prévu au règlement. La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

### Formule de jeu

36 trous stroke play, 18 trous par jour

### Droits d'inscription

80 € pour les joueurs de PLUS DE 25 ANS (nés avant 1997)

40 € pour les jeunes de MOINS de 25 ans (nés en 1998 ou après)

Ouverture des inscriptions le **MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS**

Clôture des inscriptions le **SAMEDI 18 MARS**

La liste des joueurs retenus sera publiée le **MERCREDI 22 MARS** à 15 h 00

**Inscriptions sur le site internet [www.golf-meauxboutigny.com](http://www.golf-meauxboutigny.com)**

**Paiement en CB sur le site**

### Marques de départs

Messieurs : Repères II (blancs)

Dames : Repères IV (bleus)

### Départage

En cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place du grand prix Messieurs ou du grand Prix dames, un play-off trou par trou sera organisé sur les trous désignés par le comité dès les résultats connus.

### Remise des Prix

Pour la série Messieurs : 3 prix Bruts

Pour la série Dames : 2 prix Bruts

### Remise des Prix

Le dimanche 3 avril à l'issue de la compétition suivie du verre de l'amitié

### Comité de l'Epreuve

Le comité se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Le directeur du club :

Arnaud LOEWENSTEIN

Le Président AS du club :

Romain NGUYEN VAN DINH

Les Arbitres de l'épreuve :

PAS CONNU POUR LE MOMENT